



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



N° D/2022-080

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 23**

**Présents : 13**

**Votants : 17**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

**POUVOIRS :** M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

**EXCUSES :** M. MAY Abdelkrim – M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah

**ABSENTS :** M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Marie-Thérèse MUNOZ.

\*\*\*

### **RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2021 - PRISE D'ACTE.**

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU – ancien Bilan Social). Ce rapport doit être réalisé chaque année. Il permet de dresser un bilan des ressources humaines et d'apprécier la situation à la lumière des données sociales.

Le RSU rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le RSU est établi autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...).

Le RSU permet d'apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents, de comparer la situation des hommes et des femmes et de suivre l'évolution de cette situation et d'apprécier la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations, et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire a mis à disposition de la collectivité un outil en ligne élaboré par le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne. Grâce à cet outil, les données du RSU sont valorisées au travers d'un rapport au format PDF qui reprend les principaux indicateurs du RSU (effectifs, caractéristiques des agents sur emploi permanent, pyramide des âges, temps de travail, mouvements et promotions, budget et rémunérations, formation, action sociale et protection sociale complémentaire, conditions de travail, handicap, relations sociales, absentéisme ...).



Conformément à la législation en vigueur « Le rapport social unique est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial ». Le point a été présenté au Comité Technique le 07 décembre 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique,

Considérant la présentation du RSU lors de la réunion du Comité Technique le 07 décembre 2022, qui en a pris acte,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **PREND ACTE** du Rapport Social Unique 2021 de la Ville de Torcy.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... 23 DEC. 2022 .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... 23 DEC. 2022 .....  
Le Maire,



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Philippe PIGEAU